



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 22 mai 2014
(OR. fr)

9049/14
ADD 1

EJUSTICE 37
JUSTCIV 102
COPEN 127
JAI 240

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	président du Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE)
Date de réception:	19 mai 2014
Destinataire:	président du groupe "Législation en ligne" (Justice en ligne)
N° doc. préc.:	6548/1/14 REV 1 EJUSTICE 18 JUSTCIV 42 COPEN 55 JAI 92
Objet:	Plan d'action européen pluriannuel relatif à la justice en ligne 2014-2018 - Commentaires du Conseil des Notariats de l'Union Européenne (CNUE)

Par le présent courrier et en ma qualité de Président du Conseil des Notariats de l'Union Européenne, je me permets de reprendre contact avec vous au sujet du courrier que nous vous avons envoyé le 15 avril 2014 et pour lequel nous aimerions apporter quelques éclaircissements.

En effet, notre seule volonté consistait à coopérer sur les futures réflexions relatives au contenu du plan d'action « e-Justice », mais nos remarques ne constituaient en rien une prise de position de fond des Notaires d'Europe.

Par ailleurs et sur le plan du contenu, nous aimerions également vous préciser très clairement que **le CNUE ne soutient en aucun cas l'interconnexion des registres fonciers.**

Dès lors, nous comptons sur votre compréhension et votre collaboration pour clarifier la position du notariat européen vis-à-vis de vos interlocuteurs, en particulier si elle venait à être évoquée au cours de l'un ou l'autre débat sur le sujet.

Sachez également que nous nous réjouissons de pouvoir vous entretenir du plan d'action dans son ensemble lors de notre Assemblée générale du 5 juin prochain et à propos duquel nous préparons une prise de position du CNUE.

(signé) Me André Michielsens
Président du CNUE
